

Bulletin sur la transition du taux IBOR

BULLETTIN TRIMESTRIEL | SEPTEMBRE 2023

L'objectif de ce bulletin est de faire part des plus récentes mises à jour et des derniers développements sectoriels concernant la transition des taux interbancaires offerts (taux TIO) vers les taux de référence de rechange. Dans ce numéro, vous trouverez un sommaire des faits saillants relatifs aux territoires de la communauté mondiale de réglementation, des groupes de travail du secteur et des diverses sources de nouvelles du secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la transition du TIO et du taux CDOR, visitez le [site Web de BMO sur la transition du TIO](#).

CANADA

- Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (Groupe de travail sur le TARCOT) [a publié](#) un avis aux marchés réitérant les circonstances limitées où il est approprié d'établir de nouveaux contrats au taux CDOR après le 30 juin 2023.
- Le Groupe de travail sur le TARCOT [a publié](#) une analyse sur les titres existants problématiques visés par la transition du taux CDOR.
- Le Groupe de travail sur le TARCOT [a publié](#) ses recommandations pour la transition des prêts du taux CDOR vers le taux CORRA et a annoncé que le jalon après lequel aucun nouveau prêt fondé sur le taux CDOR ou le taux des acceptations bancaires ne devrait être établi est le 1^{er} novembre 2023.
- Le Groupe de travail sur le TARCOT a également récemment mis à jour le document [Taux CDOR : questions fréquentes sur la transition](#), qui comprend maintenant des questions relatives notamment aux contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX), aux acceptations bancaires (AB) et au taux CORRA à terme.
- La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) surveille les données sur les opérations sur instruments dérivés hors cote fondés sur les taux CORRA et CDOR qui sont conclues avec des entités de l'Ontario et commence à publier des analyses des tendances sur son [site Web](#).
- Le Groupe de travail sur le TARCOT a établi la version finale de ses principes directeurs concernant les [cas d'utilisation admissibles du taux CORRA à terme](#), plus précisément en ce qui concerne les prêts et les produits dérivés qui les couvrent.
- Le Forum canadien des titres à revenu fixe [a fait le point](#) sur la transition du marché des acceptations bancaires. Pour que la transition se fasse en douceur, il faudra que les investisseurs, les émetteurs, les organismes de réglementation et les responsables des politiques soient mieux informés sur les solutions de rechange aux acceptations bancaires, étant donné qu'il reste relativement peu de temps avant la fin des acceptations bancaires.
- [CanDeal Benchmark Solutions](#) et [TMX Datalinx](#) ont annoncé que le taux de référence CORRA à terme prospectif à un et trois mois sera officiellement lancé le 5 septembre 2023.
- La CVMO et l'Autorité des marchés financiers (AMF) [ont désigné](#) le taux CORRA à terme en tant qu'« indice de référence désigné pour les taux d'intérêt ».
- Le [point hebdomadaire sur la transition sur le marché des produits dérivés](#) du Groupe de travail sur le TARCOT montre que la liquidité des produits dérivés passe rapidement du taux CDOR au taux CORRA, ce qui dénote des progrès dans la transition avant l'événement d'abandon de juin 2024.
- La Banque du Canada a [indiqué](#) que la liquidité des instruments dérivés passe rapidement du taux CDOR au taux CORRA, ce qui dénote des progrès dans la transition avant l'abandon de juin 2024.
- La Bourse de Montréal [a publié](#) le cinquième épisode de sa série de webdiffusions. L'épisode, intitulé Transition du marché d'emprunt canadien vers le taux CORRA et le taux CORRA à terme, met en vedette Carol McDonald, première directrice générale et chef, Gestion de portefeuille, Richesses naturelles internationales, BMO Marchés des capitaux et coprésidente du sous-groupe sur les prêts du Groupe de travail sur le TARCOT

ÉTATS-UNIS

- L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) [a publié](#) un compte-rendu des solutions de rechange au taux LIBOR, soulignant que l'utilisation des taux SOFR à terme sur les marchés des produits dérivés devrait demeurer limitée afin que ces taux puissent demeurer disponibles de façon durable pour les cas d'utilisation appropriés plus limités.
- La Commodity Futures Trading Commission (CFTC) [a annoncé](#) l'approbation d'une règle disponible pour la négociation de certains swaps indiciaux à jour faisant référence au taux SOFR et au taux SONIA.
- Le Financial Stability Board (FSB) [a publié](#) un compte-rendu de ses réflexions finales sur la transition du taux LIBOR. Le message clé du compte-rendu consistait en l'importance de choisir des taux de référence solides, appropriés, durables et compatibles et d'utiliser des clauses de repli contractuelles solides.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR CES SUJETS OU POUR FIGURER SUR LA LISTE DE DIFFUSION TRIMESTRIELLE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE TRANSITION DU TAUX IBOR À L'ADRESSE IBOR.TRANSITIONOFFICE@BMO.COM.